

COMMUNE D'AUTREVILLE SUR MOSELLE
PROCES - VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2019
à 19 heures 00

Conseil municipal en exercice : 10
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin, le Conseil municipal étant réuni dans en lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BIC

Présents : BIC Jean-Jacques - Jean-Paul BRUCHE - Laurence ECKMANN - Philippe ENGLERT - Emmanuel FERREIRA - Grâce L'HUILLIER - Christian MINEL - Laurent MULLER - Bertrand VIOLE -

Absents excusés : Marie-Paule SAUDER

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Emmanuel FERREIRA

ORDRE DU JOUR :

- Délibération modificative du budget n°1
- Fonds de concours de la CCBPAM
- Encaissement chèque ORANGE
- Enquête publique
- Questions diverses

16/2019	DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1
---------	--

Suite aux rejets de la trésorerie de Pont-à-Mousson concernant la facture STPL n°15376 d'un montant de 1783.80 € dû à une mauvaise imputation comptable, et la facture SEGILOG n° FCBS1902650 d'un montant de 1695.60 €, il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

Article	Opération	Libellé	Dépenses
2313	176	Constructions	- 1587.18 €
020		Dépenses imprévues d'investissement	- 197 €
2315	176	Installations, matériel et outillage techniques	+ 1784.18 €
2051		Concessions et droits similaires	- 96 €
020		Dépenses imprévues d'investissement	+ 96 €

- Virement de crédits de 1 587.18 € du compte 2313 (Constructions) opération 176 au compte 2315 (Installations, matériel et outillage techniques)
- Virement de crédits de 197 € du compte 020 (Dépenses imprévues d'investissement) au compte 2315, (Installations, matériel et outillage techniques) opération 176
- Virement de crédits de 96 € du compte 2051 (Concessions et droits similaires) au compte 020, (Dépenses imprévues d'investissement)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte la délibération modificative du budget n°1.

Vote : unanimité

17/2019	<i>DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE PONT-A-MOUSSON</i>
---------	---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le fonds de concours peut financer la réalisation d'un équipement. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 50 % de la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours. Ce montant s'apprécie « hors taxe ».

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de solliciter de la Communauté de Communes du Bassin de Pont A Mousson **pour** le versement d'un fonds de concours de 16 268 € HT au titre de l'année 2019 pour la réalisation de :
 - L'éclairage intérieur salle polyvalente - 1 700 €
 - L'éclairage extérieur salle polyvalente - 2 200 €
 - Evier et sanitaires salle des associations - 934 €
 - Le remplacement des huisseries de la mairie - 17 112 €
 - Achat de panneaux salle polyvalente - 1 416 €
 - La création de toilettes PMR à la mairie - 6 916 €
 - Equipement de la cuisine salle polyvalente - 5 334 €
 - Création d'une borne d'aspiration DECI - 3 375 €

le total ne dépassant pas 50 % de la charge nette, le coût supporté par le budget de la commune pour cet équipement étant évalué à 22 719 € HT, toutes subventions déduites.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire;
- **PRECISE** que le fonds de concours sera imputé au compte 13251
- **PRECISE** que la participation de la Communauté de Communes sera mentionnée, par tous moyens appropriés, dans les supports de communication de la commune.

Vote : unanimité

18/2019	ENCAISSEMENT CHEQUE ORANGE
---------	-----------------------------------

Le Maire expose que suite au changement d'opérateur téléphone/ internet à la mairie, ORANGE nous a adressé un chèque de trop perçu de 52.80 € qu'il convient d'encaisser.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte l'encaissement du chèque émis par ORANGE d'un montant de 52.80 €

Vote : unanimité

19/2019	AVIS SUR LE PROJET DE CARRIERE PAR EQIOM ET GSM
---------	--

Les sociétés EQIOM et GSM ont présenté une demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière dans la commune d'Autreville sur Moselle à la Préfecture de Meurthe et Moselle. Ce projet doit être soumis à enquête publique du lundi 17 juin au jeudi 18 juillet 2019.

Le maire rappelle que la commune d'Autreville sur Moselle est engagée dans ce projet depuis 2009 aux côtés des sociétés EQIOM (anciennement HOLCIM) et GSM et explique que le Conseil Municipal doit donner maintenant son avis sur ce projet au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Autreville sur Moselle se déclare favorable à ce projet de carrière qui sera exploitée par les sociétés EQIOM et GSM.

Vote : unanimité



Handwritten signatures of council members in black and blue ink, including a signature that appears to read 'Jessine'.